

ANNUAIRE DES SERVICES

(au 19.06.2026)

CET ANNUAIRE EST A DESTINATION EXCLUSIVE DES ASSOCIATIONS

Informations générales à prendre en compte avant de contacter l'Ofpra

Il n'est pas nécessaire de joindre l'Ofpra pour le déroulement normal d'une procédure.

Avant de contacter l'Ofpra, vous êtes invité à consulter les questions les plus fréquemment posées dans la **foire aux questions** disponible sur le site internet. Le guide des procédures et le site Internet de l'Ofpra sont également à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Sachez d'avance qu'**aucune réponse sur le délai de procédure ne sera communiquée.**

Merci de ne **pas envoyer la même demande sur plusieurs canaux** (e-mail, courrier, appel téléphonique). Cela aurait pour conséquence de rallonger le traitement de votre sollicitation.

Par ailleurs, pour tout contact par e-mail, merci de **saisir l'Ofpra uniquement sur les adresses électroniques du service concerné.**

Pour un traitement plus rapide de votre demande, merci de bien vouloir **indiquer le numéro de dossier** de la personne concernée **dans l'objet de votre e-mail.**

Enfin, **aucune réponse ne pourra être apportée aux e-mails provenant de particuliers.** Aussi, merci de ne diffuser ce document qu'auprès de professionnels de l'asile et de ne pas mettre les particuliers en copie de votre e-mail.

Plusieurs **démarches** peuvent être effectuées sur le site Internet de l'Ofpra :

- Tout **changement de coordonnées** (adresse postale, téléphone, mail) à tout moment de la procédure (demandeurs d'asile et personnes protégées) ;
- La **délivrance de copies d'actes d'état civil** pour les personnes protégées dont l'état civil a déjà été fixé.

Une Foire aux questions est à votre disposition.



Quel service est compétent pour votre demande ?

Type de demande	Service Compétent	Page
Introduction d'un dossier de demande d'asile en France	SIAC	2
Difficultés techniques pour accéder à l'espace usager	Service informatique	7
Signaler une lettre d'introduction non reçue	SIAC	2
Demander une modification sur un enregistrement	SIAC	2
Instruction d'une demande d'asile	Divisions géographiques	3
Annoncer la présence d'un tiers habilité lors de l'entretien	Divisions géographiques	3
Demande d'asile à Cayenne	Antenne de Cayenne	4
Demande d'asile à Mayotte	Antenne de Mayotte	4
Missions foraines	Service des missions foraines	5
Introduction d'un dossier de demande d'asile à la frontière	MAF	4
Apatridie (Procédure et demande)	Bureau de l'apatridie	4
Procédure de recours devant la CNDA	DAJEI	6
Consultation des enregistrements sonores	DAJEI	6
Demande d'accès à des documents pour le recours	DAJEI	6
Personnes bénéficiaires d'une protection internationale	Pôle Protection	5
Délivrance d'actes d'état civil	Site Internet	
Renonciation ou fin de statut	Service du suivi du statut	5
Consultation des archives historiques	Mission Histoire et Archives	6
<i>Autres demandes</i>		
Visite de l'Ofpra	Mission Communication	6
Demande d'habilitation	Mission Communication	6

Comment contacter l'Ofpra par téléphone ?

Tous les numéros de téléphone s'obtiennent en composant le **01.58.68** suivi du numéro de poste

Horaires des permanences téléphoniques par service : 9h - 12h30 – 13h30 - 17h

SERVICE DE L'INTRODUCTION, DE L'ACCUEIL ET DES CONVOCATIONS (SIAC)

Le service de l'introduction, de l'accueil et des convocations (SIAC) est en charge de toute la procédure d'introduction d'une demande d'asile notamment en vérifiant la complétude des dossiers qui parviennent à l'Ofpra.

Ce service est compétent pour toute question relative à l'introduction d'une demande d'asile, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'une demande d'asile ultérieure.

siac@ofpra.gouv.fr

Permanence téléphonique : ☎ 17.78

Chef de service
Michael BERARDAN

☎ 15.28

DIVISIONS GEOGRAPHIQUES

Une fois le dossier de demande d'asile introduit, il est affecté à l'une des 8 divisions géographiques, elles-mêmes réunies dans les pôles « Europe-Asie » ou « Amériques-Afrique. »

Les divisions géographiques sont compétentes durant toute la durée de l'instruction de la demande d'asile, après l'introduction et jusqu'à l'envoi de la décision.

La division d'affectation d'un dossier de demande d'asile est indiquée par les deux lettres qui suivent le numéro de dossier sur la convocation : N° de Dossier 20-08-12345-**AM**-CVC

POLE AMERIQUES – AFRIQUE		POLE EUROPE–ASIE	
AF = Division Afrique 1	AM = Division Amériques-Maghreb 1	AS = Division Asie 1	EU = Division Europe / Moyen-Orient 1
AA = Division Afrique 2	MA = Division Amériques-Maghreb 2	AI = Division Asie 2	EA = Division Europe / Moyen-Orient 2

POLE AMERIQUES – AFRIQUE

DIVISION AFRIQUE 1 (AF) Permanence téléphonique ☎ 15.42 division-afrique@ofpra.gouv.fr Chef de division Franck EYHERAGUIBEL Adjointe Marie RIPERT ☎ 13.67	DIVISION AFRIQUE 2 (AA) Pas de permanence téléphonique division-aa@ofpra.gouv.fr Chef de division Guillaume LEFEBVRE Adjoint Julien LIMARE ☎ 19.44	DIVISION AMERIQUES-MAGHREB 1 (AM) Permanence téléphonique ☎ 14.68 division-ameriques-maghreb@ofpra.gouv.fr Cheffe de division Laurence DUCLOS Adjoint Joris EBERHARDT ☎ 14.17	DIVISION AMERIQUES-MAGHREB 2 (MA) Pas de permanence téléphonique division-ma@ofpra.gouv.fr Cheffe de division Valérie VIVIEN Adjoint Martin LABROUSSE ☎ 14.56
---	---	---	--

POLE EUROPE–ASIE

DIVISION ASIE 1 (AS) Permanence téléphonique ☎ 17.79 division-asie@ofpra.gouv.fr Chef de division Pascal ROIG Adjoint Tanguy COSTE-CHAREYRE ☎ 18.71	DIVISION ASIE 2 (AI) Pas de permanence téléphonique division-ai@ofpra.gouv.fr Chef de division François DOYHARÇABAL Adjointe Christine BARGOIN ☎ 15.66	DIVISION EUROPE / MOYEN-ORIENT 1 (EU) Permanence téléphonique ☎ 15.51 division-europe@ofpra.gouv.fr Cheffe de division Aline MONTAUBRIE Adjoint Alexis REVERSAT ☎ 13.50	DIVISION EUROPE / MOYEN-ORIENT 2 (EU) Permanence téléphonique ☎ 19.19 division-ea@ofpra.gouv.fr Chef de division François CORBIN Adjointe Frédérique DUPONT ☎ 19.19
--	---	--	--

ANTENNE DE GUYANE

Ce service est compétent pour toutes les demandes d'asile déposées en Guyane.

antenne-guyane@ofpra.gouv.fr

☎ 05.94.25.75.13

Chef d'antenne
Geoffrey MARLIAC

ANTENNE DE MAYOTTE

Ce service est compétent pour toutes les demandes d'asile déposées en Mayotte.

antenne-mayotte@ofpra.gouv.fr

Chef d'antenne
Simon FONTAINE

BUREAU DE L'APATRIDIE

Ce service peut être contacté pour toute question relative aux demandes d'apatridie (envoi de formulaire de demande d'apatridie, instruction, etc.).

apatridie@ofpra.gouv.fr

☎ 13.27

Cheffe de Bureau
Anne-Sophie RANAIVO

MISSION DE L'ASILE AUX FRONTIERES (MAF)

Ce service, basé dans la zone d'attente (ZAPI) de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, est compétent pour toutes les personnes demandant l'asile depuis les aéroports, gares et ports de France.

maf@ofpra.gouv.fr

Pas de permanence téléphonique.

Chef de mission
Anthony BARREAU

POLE PROTECTION

Le Pôle Protection assure le suivi de toutes les personnes bénéficiaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou d'apatride, protection subsidiaire).

Ce service est compétent pour les questions relatives aux personnes protégées, et notamment :

- Fixation de l'état civil ;
- Délivrance des documents d'état civil et des livrets de famille ;
- Le suivi des filles protégées contre des risques de MSF (envoi des certificats...)

protection@ofpra.gouv.fr

Permanence téléphonique : ☎ 10.10

Chef de la division Protection 1

Ludovic CHAMPAIN-SELLIER ☎ 11.52

Cheffe de la division Protection 2

Hamida ECHIKR ☎ 16.86

Rappel : Les personnes protégées dont l'état civil a déjà été fixé sont priées de demander les **copies d'actes d'état civil** directement sur le site Internet de l'Ofpra.

SERVICE DU SUIVI DU STATUT (SDS)

Le service du suivi du statut est en charge de toutes les procédures relatives à la fin du statut des BPI (à l'initiative de des intéressés ou de l'Ofpra).

- Pour les demandes diverses (informations sur une notification de décision, fiche telem non comprise...etc.) + information concernant la naturalisation d'un BPI: secretariat-sds@ofpra.gouv.fr
- Pour toute question en lien avec la demande de renonciation d'un BPI: renonciation@ofpra.gouv.fr
- Pour l'émission des signalements sans lien avec l'ordre public concernant des BPI (retour dans le pays d'origine, obtention d'un passeport...etc.), ainsi que pour toute question sur le traitement des signalements émis concernant des BPI et sur l'état des procédures de fin de protection engagées (tous motifs confondus) et pour les demandes d'avis sur la délivrance de sauf-conduit : suivi-du-statut@ofpra.gouv.fr

Pas de permanence téléphonique

Cheffe de division :

Céline SEYER

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES (DAJEI)

La division des affaires juridiques, européennes et internationales (DAJEI) est en charge du suivi des dossiers devant la Cour Nationale du Droit d'Asile, ainsi que du contentieux administratif de droit commun.

- Pour toute demande d'accès au dossier ou de renvoi de documents, après une décision de l'Ofpra : comacc@ofpra.gouv.fr
- Pour toute demande de consultation d'enregistrement sonore des entretiens (*en cas de décision de rejet et si le recours auprès de la CNDA n'a pas encore été déposé*) : acc@ofpra.gouv.fr
- Pour toute demande de versement des frais irrépétibles : secretariat-dajei@ofpra.gouv.fr
- Pour joindre la personne responsable de l'accès aux documents administratifs : prada@ofpra.gouv.fr
- Pour joindre le délégué à la protection des données personnelles : dpo@ofpra.gouv.fr

Permanence téléphonique

☎ 15.24 / 17.76 / 15.72

Cheffe de division
Sophie FANUCCHI

SERVICE DES MISSIONS FORAINES (SMF)

Ce service est compétent dans l'organisation des missions hors les murs et dans le suivi de l'arrivée des personnes relocalisées ou réinstallées.

suiviarrivees@ofpra.gouv.fr

☎ 13.35

Chef de mission
Sébastien BOIRON

SERVICE ARCHIVES ET HISTOIRE

Ce service est en charge de la collecte, du classement, de la conservation et de la communication au public des archives de l'Ofpra, tant administratives que nominatives (dossiers de réfugiés). Il est compétent pour toute demande de consultation des archives à caractère généalogique ou historique.

mission-histoire@ofpra.gouv.fr

☎ 17.10

Cheffe de mission
Elise WOJSZVZYK

MISSION COMMUNICATION

Ce service est compétent pour toute demande de visite à l'Ofpra, pour les demandes d'habilitation émanant des associations ou pour les questions d'ordre général ne concernant aucun autre service.

communication@ofpra.gouv.fr

Sophie AMOUGOU
☎ 15.33

Edwin FARES
☎ 18.87

SERVICE INFORMATIQUE

Ce service est compétent en cas de difficultés techniques pour accéder à l'espace usager depuis le site Internet de l'Ofpra.

support-portail@ofpra.gouv.fr